

**Nom commercial :** Oxyde de cuivre , rouge

**Version actuelle:** 3.1.0, établi le: 12.09.2018

**Version remplacée:** 3.0.4, établi le: 13.06.2017

**Région:** FR

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

**Nom commercial**

**Oxyde de cuivre , rouge**

Dénomination de la substance oxyde cuivreux  
 Numéro d'enregistrement 01-2119513794-36  
 REACH

**Numéros d'identification**

N° CAS 1317-39-1  
 N° CE 215-270-7  
 N° d'index 029-002-00-X

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Utilisation industrielle  
 additif antifouling

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Adresse**



**Mon-Droguiste.Com**  
 39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
 10150 Charmont Sous Barbuise  
 Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
 Email : contact@mon-droguiste.com  
 Web : www.mon-droguiste.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

FR - N° ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Acute Tox. 4; H302  
 Acute Tox. 4; H332  
 Aquatic Acute 1; H400  
 Aquatic Chronic 1; H410  
 Eye Dam. 1; H318

Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
-	-	M = 100	-

**Nom commercial :** Oxyde de cuivre , rouge

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 12.09.2018

Version remplacée: 3.0.4, établi le: 13.06.2017

Région: FR

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3 et 4.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Identificateur de produit**

1317-39-1 (oxyde cuivreux)

**Pictogrammes de danger**

SGH05



SGH07



SGH09

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H302+H332

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P261

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**2.3 Autres dangers**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances****Caractérisation chimique**

Dénomination de la substance oxyde cuivreux

**Numéros d'identification**

N° CAS 1317-39-1

N° CE 215-270-7

N° d'index 029-002-00-X

**3.2 Mélanges**

Non applicable. Le produit n'est pas un mélange.

**Nom commercial :** Oxyde de cuivre , rouge

**Version actuelle:** 3.1.0, établi le: 12.09.2018

**Version remplacée:** 3.0.4, établi le: 13.06.2017

**Région:** FR

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

#### Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

#### Après contact cutané

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

#### Après ingestion

Consulter immédiatement un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone; extincteur à poudre; Eau pulvérisée; Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

#### Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Monoxyde de carbone (CO)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Le produit par lui-même ne brûle pas ! Accorder les produits d'extinction et les mesures de lutte contre les incendies au feu de l'environnement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la formation de poussières.

#### Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

**Nom commercial :** Oxyde de cuivre , rouge**Version actuelle:** 3.1.0, établi le: 12.09.2018**Version remplacée:** 3.0.4, établi le: 13.06.2017**Région:** FR**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Eviter la formation et le dépôt de poussières. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les poussières. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

**Température de stockage recommandée**

Valeur 0 - 30 °C

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver le produit dans des récipients fermés.

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

Ne pas stocker avec des produits alimentaires. Ne pas stocker avec des acides.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Solution sectorielle**

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs DNEL, DMEL et PNEC****valeurs DNEL ( travailleurs )**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	oxyde cuivreux			1317-39-1 215-270-7	
	dermale			9566,9	mg/kg/jour
	concerne : combustible solide				
	dermale			956,9	mg/kg/jour
concerne : suspension					
	par inhalation			1	mg/m <sup>3</sup>

**valeurs PNEC**

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	oxyde cuivreux		1317-39-1 215-270-7	
	Eau	eau douce	0,0078	mg Cu L-1
	Eau	eau douce sédiment	87,1	mg Cu kg dwt-1
	Eau	eau marine	0,0056	mg Cu L-1
	Eau	eau marine sédiment	676	mg Cu kg dwt-1
	sol	-	64,6	mg Cu kg dwt-1
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	0,23	mg Cu L-1

**Nom commercial :** Oxyde de cuivre , rouge**Version actuelle:** 3.1.0, établi le: 12.09.2018**Version remplacée:** 3.0.4, établi le: 13.06.2017**Région:** FR

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filtre respirateur (partic.) : P2

#### Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

#### Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants.

Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection. En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374.

Matériau approprié	PVC		
Temps de passage	>	480	min

#### Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat/Couleur</b>	
Poudre	
rouge	
<b>Odeur</b>	
légèrement perceptible	
<b>Seuil d'odorat</b>	
Donnée non disponible.	
<b>pH</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'ébullition / Zone d'ébullition</b>	
Remarque/s	Se décompose à des températures situées en dessous du point d'ébullition
<b>Point de fusion / Zone de fusion</b>	
Remarque/s	Le produit se décompose avant la fusion.
<b>Point de décomposition / Zone de décomposition</b>	
Valeur	332 °C
Méthode	EEC A1
Source	DAR
<b>Point d'éclair</b>	
Non applicable	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	
Méthode	EEC A16
Remarque/s	Le produit n'est pas spontanément inflammable.

**Nom commercial :** Oxyde de cuivre , rouge

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 12.09.2018

Version remplacée: 3.0.4, établi le: 13.06.2017

Région: FR

<b>Propriétés comburantes</b>	
non oxydant	
<b>Propriétés explosives</b>	
Le produit n'est pas explosif.	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	
non inflammable	
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;</b>	
Non applicable	
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
Non applicable	
<b>Pression de vapeur</b>	
Non pertinent	
<b>Densité de vapeur</b>	
Non pertinent	
<b>Taux d'évaporation</b>	
Non applicable	
<b>Densité relative</b>	
Valeur	5,87
Température de référence	20 °C
Méthode	EEC A3
<b>Densité</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité apparente</b>	
Valeur	1500 - 2000 kg/m <sup>3</sup>
Température de référence	20 °C
<b>Solubilité dans l'eau</b>	
Remarque/s	insoluble
<b>Solubilité(s)</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Viscosité</b>	
Non applicable	
<b>Teneur en parts non-volatiles</b>	
Valeur	100 %

**9.2 Autres informations**

<b>Autres informations</b>
Donnée non disponible.

**Nom commercial :** Oxyde de cuivre , rouge

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 12.09.2018

Version remplacée: 3.0.4, établi le: 13.06.2017

Région: FR

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Donnée non disponible.

**10.2 Stabilité chimique**

Donnée non disponible.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Donnée non disponible.

**10.4 Conditions à éviter**

Néant, à l'utilisation appropriée.

**10.5 Matières incompatibles**

Acides

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Néant, à l'utilisation appropriée

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde cuivreux	1317-39-1	215-270-7
DL50		300 - 500	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OECD 423		
Source	DAR		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde cuivreux	1317-39-1	215-270-7
DL50		> 2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	GHS Classification Report		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde cuivreux	1317-39-1	215-270-7
CL50		3,34	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	DAR		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde cuivreux	1317-39-1	215-270-7
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Évaluation	Non irritant		

**Nom commercial :** Oxyde de cuivre , rouge

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 12.09.2018

Version remplacée: 3.0.4, établi le: 13.06.2017

Région: FR

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde cuivreux	1317-39-1	215-270-7
Espèces		lapin	
Méthode		OCDE 405	
Source		CSR	
Évaluation		Effets irréversibles sur les yeux	

<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde cuivreux	1317-39-1	215-270-7
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Méthode		OCDE 406	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde cuivreux	1317-39-1	215-270-7
concerne		Les composés cuivreux ne sont pas considérés comme mutagènes.	
Source		European Union Risk Assessment Report	

<b>Toxicité pour la reproduction</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde cuivreux	1317-39-1	215-270-7
concerne		Les composés cuivreux ne sont pas considérés comme « toxiques pour la reproduction ».	
Source		European Union Risk Assessment Report	

<b>Cancérogénicité</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde cuivreux	1317-39-1	215-270-7
concerne		Les composés cuivreux ne sont pas considérés comme cancérogènes.	
Source		European Union Risk Assessment Report	

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde cuivreux	1317-39-1	215-270-7
Source		GHS Classification Report	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde cuivreux	1317-39-1	215-270-7
Source		GHS Classification Report	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

<b>Danger par aspiration</b>			
non classifié			

<b>Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée</b>			
L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires. Irritant pour les yeux.			

**Nom commercial :** Oxyde de cuivre , rouge

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 12.09.2018

Version remplacée: 3.0.4, établi le: 13.06.2017

Région: FR

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

<b>Toxicité sur les poissons (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde cuivreux	1317-39-1	215-270-7
CL50		0,0081	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Source	CLH report		

<b>Toxicité sur les poissons (chronique)</b>			
Donnée non disponible.			

<b>Toxicité pour les daphnies (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde cuivreux	1317-39-1	215-270-7
CE50		0,51	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	GHS Classification Report		

<b>Toxicité pour les daphnies (chronique)</b>			
Donnée non disponible.			

<b>Toxicité pour les algues (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	oxyde cuivreux	1317-39-1	215-270-7
ErC50		65	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Scenedesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	GHS Classification Report		

<b>Toxicité pour les algues (chronique)</b>			
Donnée non disponible.			

<b>Toxicité sur bactéries</b>			
Donnée non disponible.			

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Donnée non disponible.

**12.6 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible.

**12.7 Autres informations**

<b>Autres informations</b>
Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

**Nom commercial :** Oxyde de cuivre , rouge**Version actuelle:** 3.1.0, établi le: 12.09.2018**Version remplacée:** 3.0.4, établi le: 13.06.2017**Région:** FR**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

**Emballage**

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	9
Code de classification	M7
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	90
Numéro ONU	UN3077
Nom technique	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
Sources de danger	oxyde cuivreux
Code de restriction en tunnels	-
Étiquette	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

**14.2 Transport IMDG**

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3077
Nom et description	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
Sources de danger	dicopper oxide
EmS	F-A, S-F
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

**14.3 Transport ICAO-TI / IATA**

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3077
Nom et description	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
Sources de danger	dicopper oxide
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

**14.4 Autres informations**

Donnée non disponible.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non pertinent

**Nom commercial :** Oxyde de cuivre , rouge**Version actuelle:** 3.1.0, établi le: 12.09.2018**Version remplacée:** 3.0.4, établi le: 13.06.2017**Région:** FR**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE**

<b>Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)</b>	
Le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à autorisation selon l'Annexe XIV du règlement REACH (CE) 1907/2006.	
<b>Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation</b>	
Conformément aux articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006, la substance n'est pas susceptible d'être insérée dans l'annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation).	
<b>Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX</b>	
La substance ne rentre pas dans les normes établies dans l'Article XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006.	
<b>DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses</b>	
Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	E1

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de sécurité chimique a été faite pour cette substance.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.  
Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H332 Nocif par inhalation.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

**AVIS DE NON RESPONSABILITÉ**

Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources fiables. Elles sont établies sur la base de nos connaissances à la date de mise à jour indiquée. Elles ont pour but d'aider l'utilisateur et ne doivent pas être considérées comme une garantie. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés à celles-ci.

Toutes les substances ou mélanges peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Nous ne pouvons pas garantir que les dangers soient décrits de manière exhaustive. Cette fiche a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables. Cette fiche ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.